

# CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

## SEANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Date de la convocation : 15/09/2016

Sont Présents : Messieurs Cédric BRUNET, Michel DAVAL, Raphaël NOUVEAU, Fabrice PERRIN, Nicolas PLANCHON, Michel RICHARD, Bernard VOYNNET, Mesdames Isabelle GRENOT, Sandra GRENOT et Michèle LIGEY BARTOLOMEU.

M. Aurélien MOUGIN : procuration à Bernard VOYNNET

M. Pierre THOMET : procuration à Nicolas PLANCHON

Absents excusés : Messieurs Stéphane COIGNUS et Nicolas MENUHEY.

La lecture du compte rendu de la séance du 16 juin 2016 n'a soulevé aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime (sauf mentions contraires) :

### DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET COMMUNAL

- Décide de modifier le budget communal comme suit dans le cadre de l'optimisation de l'installation communale d'éclairage public dans le village (1<sup>ère</sup> tranche – Opération A5178) :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D21538 : Autres réseaux		23737 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations Patrimoniales</b>		<b>23737 €</b>
R13258 : Subv des autres groupements		23737 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations Patrimoniales</b>		<b>23737 €</b>

### TRANSFERT DE COMPETENCES

Le maire expose au conseil municipal que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dit loi NOTRE impose aux communautés de communes de mettre à jour leurs statuts.

En conséquence, la loi a fixé un calendrier de transfert de compétences obligatoires et optionnelles. Ce calendrier est le suivant :

Jusqu'en 2017	1 <sup>er</sup> janvier 2017	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2020
. Aménagement	. Aménagement	. Aménagement	. Aménagement
. Dév.économique	. Dév.économique	. Dév.économique	. Dév.économique
. <b>Logement social</b>	(+ tourisme)	(+ tourisme)	(+ tourisme)
. <b>Ville</b>	. Aires d'accueil	. Aires d'accueil	. Aires d'accueil
. <b>Voirie</b>	. Déchets	. Déchets	. Déchets
. <b>Equipements</b>	. <b>Logement social</b>	. GEMAPI	. GEMAPI
<b>Culturels et sportifs</b>	. <b>Ville</b>	. <b>Logement social</b>	. Assainissement
. <b>Tout ou partie de</b>	. <b>Voirie</b>	. <b>Ville</b>	. Eau

l'assainissement . Environnement – Déchets . Action sociale	. Equipements Culturels et sportifs . Assainissement . Eau . Maison de service Au public . Environnement . Action sociale	. Voirie . Equipements Culturels et sportifs . Assainissement . Eau . Maison de service Au public . Environnement . Action sociale	. Logement social . Ville . Voirie . Equipements Culturels et sportifs . Maison de service Au public . Environnement . Action sociale
3/7 compétences optionnelles	3/9 compétences optionnelles	3/9 compétences optionnelles	3/7 compétences optionnelles

*Compétence obligatoire*  
*Compétence optionnelle*

*Loi NOTRe article 64*

Les compétences obligatoires seront transférées automatiquement aux communautés de communes, ces dernières ayant à se prononcer sur le transfert des compétences optionnelles.

Ainsi, la communauté de communes du Pays de Villersexel devra posséder 4 compétences optionnelles en 2018 en plus des compétences obligatoires afin de maintenir la dotation globale de fonctionnement bonifiée.

Le conseil communautaire a validé les transferts de compétences qui sont proposées au conseil municipal à savoir :

- Inscrire les compétences existantes facultatives ou optionnelles dans le bloc des compétences obligatoires (compétences existantes à insérer dans le bloc de compétences obligatoires : tourisme et aire des gens du voyage)
- Transférer la compétence GEMAPI : obligations de base et qualité
- Transférer 2 compétences optionnelles : logement social volet 1 et maison de services (inclus la compétence lecture publique)

Le Maire propose de valider ces transferts de compétence.

Le conseil municipal :

- AUTORISE les transferts de compétences
- MANDATE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Vote :

- . Pour : 6
- . Abstentions : 6

### **SUBVENTION ASSOCIATION FOOT VILLERSEXEL-ESPRELS**

- décide de verser une subvention d'un montant de 600 € à cette association,
- autorise le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

### **REACTUALISATION DES TARIFS DE LA REGIE BIBLIOTHEQUE AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2016**

- décide de réactualiser les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, comme suit :

- Cotisation annuelle
  - . 3 € par famille résidant à Esprels
  - . 3.50 € par famille autres communes
- Pour la perte ou détérioration d'un ouvrage
  - Appartenant à la Commune
    - . Livre de poche : 3 €
    - . Livre broché : 5 €
    - . Livre relié : 7 €
    - . Livre enfant : de 3 à 5 € selon la taille

Appartenant à la Médiathèque Départementale de Prêt

- . Livre de poche : 7 €
- . Livre broché : 10 €
- . Petit livre enfant : 4 €
- . Grand livre enfant : 7 €
- . Pour les CD : remplacement à l'identique

### **LOYER LOGEMENT COMMUNAL 11 PLACE DE L'EGLISE**

- décide de louer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, le logement communal situé 11 place de l'Eglise, moyennant un loyer mensuel de 465 €.

Le dépôt de garantie est fixé à 465 € ; il correspond à un mois de loyer.

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, notamment le contrat de location.

### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2015 PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BASSOLE – LES 7 COMMUNES**

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité de l'eau distribuée en 2015 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bassole – Les 7 Communes.

### **MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE ACTIVITE RENFORCEMENT MUSCULAIRE**

- Fixe forfaitairement à 150 € pour une année le montant de la location d'une salle communale pour l'exercice de cette activité, à l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la première séance.

*L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.*

A ESPRELS, le 27 septembre 2016

Le Maire, Michel RICHARD